

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	30

Objet de la délibération
FINANCES Convention au titre du SGAR Territoires d'industrie 2021- 2023
Référence
16_20211312_1.4.2

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
16/12/2021

L'année deux mille vingt et un, le treize décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURE, DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, BOCQUILLON, DELNEF, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. RENAUX a donné pouvoir à Mme VERRIER
M. DEBART a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. DELFOSSE
Mme CARON-DECROIX a donné pouvoir à Mme A-M LEMAIRE
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme LEROY a donné pouvoir à M. DINOARD

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLE, Mme VANDEPITTE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE, MERCUZOT, SUIN, Mme THIEBAUT, CAPELLE, GEST, Mme DELETRE.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE.

Dans le cadre du recrutement du chargé de mission Territoires d'industrie pour le compte de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, l'Etat apporte un soutien à l'ingénierie territoriale par l'octroi d'un cofinancement au poste de chef de projet au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Le montant de la subvention du FNADT s'élève à 80 000 € pour deux ans.

Il est donc nécessaire de contractualiser avec l'Etat au titre du SGAR pour bénéficier des crédits FNADT réservés à Territoires d'Industrie pour le recrutement d'un chef de projet.

Il est donc demandé au Comité syndical de délibérer pour autoriser le Président du Pôle métropole à passer une convention avec les services de l'Etat « SGAR » pour bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale.

Une convention entre les territoires Pays du Coquelicots et Amiens Métropole actera le reversement au Pôle du complément salarial et des frais occasionnés.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président à solliciter les financements FNADT à hauteur de 80 000 € pour deux ans, auprès des services de l'Etat dans le cadre du soutien à l'ingénierie territoriale au poste de chef de projet Territoires d'industrie.
- Autorise le Président à signer la convention avec les services de l'Etat.
- Autorise le Président à passer et signer une convention avec les territoires Communauté de communes du Pays du Coquelicot et la Communauté d'Agglomération Amiens métropole pour définir les modalités de reversement au Pôle métropolitain du complément salarial et des frais occasionnés.
- Inscrit les recettes aux BP 2022 et suivants.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART